



Après Alternance puis CDD

Par **aftam**, le **22/11/2013** à **20:15**

bonsoir

mon fils a effectué un contrat d'alternance a fin d'obtenir un BTS a l'issue et obtention de son BTS l'employeur lui a fait un CDD 3 mois sans aucune fin de contrat pour l'alternance , son CDD arrivant a la fin l'employeur lui propose un CDI mais a 1h de trajet aller 1h retour avec le même salaire qu'en CDD.

1ere question: a la fin du contrat d'alternance l'employeur n'aurait il pas du effectuer une fin de contrat ?

2 en me proposant se CDI si éloigné (alors que j'étais a 10mn durant mon CDD) l'employeur n'agit il pas pour lui éviter de me versé la prime de précarité.

merci

Par **P.M.**, le **22/11/2013** à **20:45**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous appelez une fin de contrat mais le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'est terminé normalement à son terme et il n'y a pas d'indemnité de précarité pour ce type de contrat...

Normalement, la proposition de CDI pour exonérer l'employeur de l'indemnité de précarité doit être pour un poste équivalent et s'il n'y a pas de clause de mobilité au CDD, ce n'est pas le cas...